

FEVRIER/MARS 2023

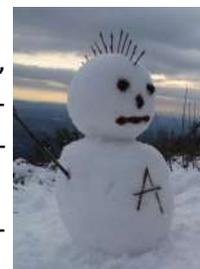
Inf'Auxelles-Haut

L'ÉDITO

L'hiver s'achèvera dans quelques jours. Il a été bien clément au niveau des températures, et même si les enfants ont profité de quelques jours de neige pour laisser parler leur créativité, nous ne pouvons que nous interroger sur le monde de demain. Changement climatique, bouleversement de la société, nous ne pouvons que nous inquiéter.

Les rayons du soleil réchauffent la terre. A Auxelles-Haut, où la nature est si belle et si présente, nous savons bien que l'important est de ne pas subir et d'être acteur de nos vies. Notre village est riche de projets : chantiers quichelot, réfection de la cure, Mardis d'Auxelles-Haut, construction de jeux pour les plus petits avec aussi accueil de Justiniana et de Fort en Musique. Nous avons aussi dans le village de nombreuses associations qui portent leur propres projets. Elles savent qu'elles peuvent compter sur la commune pour les soutenir. Tous ces bons moments de vie sont le fruit de la réflexion et du travail des quichelots et de leur entourage. Que ce soit pour la municipalité ou pour les associations, le bénévolat est important. Si vous avez envie de vous investir, venez nous rencontrer, venez les rencontrer.

Fatima MAMMAR



Concours : illustrez un marque-page



Il peut être pour une grande bande dessinée ou pour un tout petit livre, pour un album enfant ou pour un roman de Proust, pour un livre de poésie ou pour un autre un peu ... coquin, pour un livre de cuisine ou pour un livre de cartes routières...

La médiathèque intercommunale des Vosges du Sud lance un concours pour la réalisation de ses marques pages pour l'année 2023/2024.

Toutes les techniques et les formats sont acceptés.

Apportez-les à la médiathèque avant fin avril. Vous pouvez aussi les déposer dans la boîte aux lettres près de l'auberge, ou encore les envoyer par la poste à : Médiathèque intercommunale, rue de la Stolle, 90200 Auxelles-Haut.

Quatre catégories de participants : moins de 7 ans | de 7 à 12 ans | plus de 12 ans | adulte

N'oubliez pas d'indiquer nom, prénom, adresse et âge de la personne qui l'a (ou les a) réalisé(s), ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse @mail.

Nul besoin d'être de la Communauté de communes, ni d'être inscrit à une bibliothèque. Alors passez l'info à votre petite sœur en Haute-Saône, votre vieux copain parti en Bretagne, vos petits-enfants de Bordeaux, etc.

Renseignements : mediatheque.auxelles-haut@ccvosgesdusud.fr

Recommandation : pour vous éviter d'oublier, faites-le très très rapidement !!!

Le Conseil Municipal du 12 janvier 2023

. **A voté** une demande de subvention État-DETR de 10 739€ pour les travaux sécurité-accessibilité de la mairie et de la Stolle - 2^e tranche - d'un montant de 17 899€, en complément d'une 1^{ère} subvention - insuffisante - obtenue en 2022 10 000€ pour 35 352€ de travaux).

. **A voté** une demande de subvention État-DETR de 7 154€ pour compléter le financement (6 000€ accordés par le CD90) des travaux de viabilisation de la Serrurerie évalués à 18 056€.

. **A voté** une demande de subvention État- Fonds vert de 64 198€, pour compléter le plan de financement relatif aux travaux de rénovation énergétique de la cure, travaux estimés à 358 000€. Ont déjà été obtenus 84 000€ (État-DSIL 2022), sont demandés par ailleurs 77 436€ (DSIL 2023), 25 000€ (CD90 2023).

. **A décidé**, en suite du départ des 2 locataires, la rénovation intérieure des appartements de la Cure, dès ce début d'année, en coordination avec les travaux de rénovation énergétique.

. **A approuvé** le renouvellement de la convention de mise à disposition par la commune à l'association "Les amis du Querty", du chalet du haut du Querty. Cette convention répond au cahier des charges de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois.

. **A fait un point d'étape** avec les gestionnaires de l'auberge communale de la Stolle et confirmé son soutien à toutes les initiatives qui feront vivre ce lieu communal.

. **A évoqué** les engagements de la commune pour les animations 2023: Mardis-marché d'Auxelles-Haut, journée festival Fort en musique, opéra-promenade Justiniana.

A.Z.

Le conseil municipal du 2 mars 2023

. **a validé** la nouvelle convention d'entretien de la route forestière avec Giromagny. La participation de la commune sera fonction des m³ martelés. Le coût annuel devrait être ramené ainsi à de plus justes proportions,

. **a instauré** la taxe de séjour pour les locations touristiques, au motif principal que certaines sont actuellement taxées mais sans retour à la commune. La taxe concerne les locations de gîtes ou chambres d'hôtes, classés ou non. Elle sera entre 0.40€ et 4€ (maxi niveau 4 étoiles!) par nuitée. S'ajoute 10% de taxe additionnelle pour le Département. La taxe sera à déclarer par semestre, à compter du 1er janvier 2024. La commune fera une information précise à tous les loueurs connus du village.

. **a voté** une subvention exceptionnelle de 150€ au profit de l'association de sécurité routière pour le passage de la piste pour les enfants du CM2 de l'école (savoir "bien se conduire" sur la voie publique), en attendant de revoir le



partage du financement (CCVS, coopérative scolaire, Auxelles-Bas),

. **a approuvé** le principe de la signature d'une Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour financer la stérilisation de 5 chats, le coût estimé pour la commune étant de 200€,

. **a validé** l'Avant -Projet Définitif des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la cure pour un montant de 358 000€ HT. Ces travaux

comprennent la réfection du toit, le changement des fenêtres, l'isolation du grenier et de la cave, l'isolation des logements par l'extérieur (façades), le remplacement du gaz propane par une pompe à chaleur couplée à des panneaux photovoltaïques. Cuisine et salle de bains seront également rénovés.

. **a autorisé** M. le Maire à compléter le plan de financement de l'opération par toute subvention relevant du logement social, le conseil validant le principe de signature d'une convention APL (aide personnalisée au logement) en contrepartie de loyers plafonnés,

. **a autorisé** le principe d'un emprunt, si nécessaire, complétant le plan de financement.

. **a mis en place** une Commission d'Appel d'Offres (Titulaires: J-R. Sarrazin, D. Guyennet, F. Loubat - Suppléants: F. Mammari, G. Dufour, A. Blanc) qui remettra au conseil, pour validation, un rapport d'attribution de marché issu de l'analyse des offres des entreprises. L'appel d'offres devrait être lancé ce mois de mars avec une attribution de marché en mai.

. **a examiné** les propositions/prescriptions PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) à remettre à la CCVS, concernant le zonage A (zones agricoles) et N (zones naturelles) avec le souci particulier de protection du Mt Ménard, concernant les périmètres "habitats isolés", concernant quelques ajustements sur la zone "urbaine" (dont protection des murs en pierres sèches rue des Roches).

Le PLUi sera soumis à enquête d'utilité publique fin 2023-début 2024 pour être promulgué fin 2024. En attendant le RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'applique.

NOUVELLES DE LA CCVS

Après avoir achevé la Maison de Santé, la CCVS a quelques gros chantiers: toujours l'assainissement, la réinstallation de la crèche installée à l'EHPAD St Joseph (rénovation à venir) derrière l'Espace de la Savoureuse, le fonctionnement de la piscine - équipement structurant à maintenir - à compter de 2024 puisque le Département arrêtera sa participation au budget de fonctionnement.

Dans le cadre de l'accessibilité des médiathèques, la CCVS fera des travaux d'amélioration dans notre médiathèque (plan incliné, plancher, circulations et rénovation énergétique).

Nous pouvons ajouter le dossier de rénovation du gymnase du collège qui est une structure gérée par un syndicat composé des communes de l'ancienne Communauté de Communes La Haute Savoureuse.

A.Z.

OUVERTURE DE PAYSAGE ET RECONQUÊTE AGRICOLE

1992, la Chambre d'Agriculture mène une étude de gestion de l'espace rural à Auxelles-Haut. 1997, la Communauté de communes du pays sous-vosgien propose une politique communautaire de gestion paysagère. 1998, la Chambre d'Agriculture avec le LEPA de Valdoie réalise une étude sur la gestion de l'espace communal. 2020 le bureau d'études Ecoscope remet un état des lieux et un plan d'actions. Que ce soit avec les mots d'hier ou d'aujourd'hui, les constats sont récurrents : dégradation du cadre de vie (ensoleillement, ombre excessive, humidité), perte du patrimoine paysager (points de vue, "la forêt descend"), réduction de l'espace agricole (enfrichement).

Nous sommes maintenant tous en attente des actions sur le terrain, avec un soutien particulier du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui a suivi des démarches similaires et nombreuses dans les vallées d'Alsace et des Vosges.

Une règle de base: ne pas défricher si on n'a pas la mise en exploitation agricole qui suit.

D'où l'importance de favoriser l'exploitation agricole sur notre commune. Nous n'avons pas la géographie pour accueillir lotissements et entreprises, mais notre développement communal passe certainement par l'agriculture diversifiée, l'hébergement touristique, l'auberge communale, la crêperie, les mardis-marchés d'Auxelles-Haut, les randonnées, le VTT....

Le foncier: sélectionner des unités agricoles cohérentes (Briquart, entre rue des Etangs et rue Falandriers, vallon Prés la Sainte entre chemin des corvées et rue St Jean, Mt Ménard entre Risatte et Lamboley) et les confier à un ou des exploitations agricoles en contrepartie de l'entretien et du maintien des vergers. Acquérir les parcelles en déshérence pour se garantir la vue ou conforter la surface agricole exploitable. S'organiser en "association foncière pastorale".

Le cadre de vie: Couper les sapinières occultantes (Falandriers, Coin du Bois), dégager le coteau Mairie qui crée ombre, humidité et verglas, préserver les sentiers "intra-communaux" avec une hauteur de haie taillable, travailler sur les périmètres des points de vue (bancs, vues à 180° aux château, cimetière, monument Lamboley, rue des Falandriers...).

Nous y sommes déjà un peu avec les chantiers quichelots, les quelques acquisitions foncières par la commune, les habitants qui dégagent autour de

chez eux. Avec des financements spécifiques (Commissariat au Massif des Vosges, Région, Chambre d'Agriculture, CD90...), les gros chantiers se préparent pour 2023 et 2024.

BIENS SANS MAÎTRES

« Biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de **trente ans** et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, ou, immeuble sans propriétaire connu et pour lequel, depuis plus de trois ans, la taxe foncière n'a pas été acquittée, ou, a été acquittée par un tiers. Le bien appartient à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. »

La commune a recensé de nombreuses parcelles dont le propriétaire est décédé.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer si vous connaissez ou êtes héritiers de ses parcelles. Vous avez **jusqu'au 30 avril** pour vous manifester. Après cette date, nous engagerons la procédure d'acquisition de ces parcelles.

La Haute Planche : A 5

Rière les Scies :

A 13- A 40- A 52 -A 53 -A 57- A 68 - A 73 - A 78 - A 79

A 98 - A 99 - A 102- A 118

Le Briquart : B 23 -B 24 - B 25 - B 28 - B 29 - B 50

Chemin Fourchu : B 73 - B 74 - B 1191

Vers chez Dupont : B 109 - B 111

Viterfor : B 132 - B 137 - B 148

Le Village : B 258 - B 259 - B 260 - B 644

Stoffel Route :

B 422 - B 423 - B 424 - B 425 - B 429 - B 435 - B 436

B 438 - B 441 - B 442 - B 481

Prés la Besse : B 468

Prés la Sainte :

B 869 - B 874 - B 875 - B 897 - B 900 - B 901 - B 909
B 910 - B 914 - B 917

Terres Hirtzlin :

B 943 - B 946 - B 950 - B 974 - B 989 - B 1198

Au dessous de Saint Jean :

B 995 - B 997 - B 1012 - B 1031 - B 1065

Terres du Chêne : B 1041 - B 1054

Saint-Jean : B 1066 - B 1067

Mont Ménard : B 1111 - B 1121

Terre la Suisse : B 1157

IMPÔTS.GOUV

Une nouveauté, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023, pour les propriétaires immobiliers. Vous devez inscrire vos biens sur le site " Impots.gouv", espace personnel, onglet "Mes biens immobiliers".

CHANTIERS QUICHELOT

Avec le printemps, les chantiers Quichelots redémarrent !

On vous rappelle le principe:

Le dernier dimanche de chaque mois de mars à novembre, nous nous réunissons pour entretenir notre village.

C'est surtout une bonne raison pour se retrouver et imaginer notre village ensemble.

Ce dimanche 26 mars, nous nous donnons rendez-vous à 9h devant la mairie pour le café. Ensuite nous monterons ensemble au monument Lamboley pour une bonne matinée de débroussaillage autour de celui-ci et de l'observatoire.

Pour l'occasion, les membres de l'association Entre les cimes seront là.

J'en profite pour vous dire que l'association Entre les cimes va refaire la toiture de l'observatoire le weekend du 18/19/20/21 mai.

En attendant on se retrouve dimanche 26 mars et n'hésitez pas à ramener vos outils (débroussailleuse, sécateur, râteau etc...)

A bientôt,

Adrien PY

PLUI, URBANISME ET ... VOS PROJETS !

Finalement, pour une équipe municipale, les dossiers les plus "embêtants", ce sont ceux que l'on ne reçoit pas !

Réfection de façades ou de toit, projets d'abri, de piscine, de carport, de clôture, projet d'isolation ou de panneaux solaire, modification ou extension de construction existante, bref, pour tous vos projets, passez à la Mairie, mais passez avant de faire! Nous vous indiquerons ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Nous vous aiderons pour que cela "passe"!

Le PLUi devrait être promulgué seulement début 2024. En attendant, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme qui s'applique).

EAUX CLAIRES ???

L'introduction de l'eau de pluie dans les circuits du réseau assainissement est dommageable pour le fonctionnement de la centrale de traitement des eaux usées.

Aussi, nous vous recommandons de bien vérifier que vos eaux pluviales ne se jettent pas dans votre réseau d'assainissement. Gardez vos eaux pluviales !



**Vous êtes français et vous avez 16 ans ?
Pensez au recensement citoyen !**

Tous les jeunes Français doivent participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sans cette participation, les inscriptions aux examens scolaires, concours et permis de conduire peuvent être refusés.

Alors, faites-vous recenser sans tarder !



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Jeunesse Défense et Citoyenneté

LES ÉTAPES

Entre 16 ans et 16 ans + 3 mois	Faites-vous recenser en mairie de votre domicile, muni de votre pièce d'identité française (et autres nationalités éventuellement), ainsi que du livret de famille. Communiquez vos N° de téléphone et adresse méI, afin de faciliter nos échanges.
4 mois après votre recensement (délai à respecter)	Depuis un ordinateur uniquement, vous pouvez si vous le souhaitez, créer votre compte sur www.majdc.fr en utilisant l'adresse méI renseignée lors du recensement. Ce compte vous permettra de contacter le Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon quatre mois après votre recensement, de télécharger votre convocation et d'être guidé jusqu'au site JDC.
8 à 12 mois après le recensement en mairie	Vous êtes convoqué à votre JDC, par voie postale ou via www.majdc.fr . Vous participez à la JDC, et y recevez votre certificat de participation

Conservez toujours les originaux de :

- Votre attestation de recensement
- Votre certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)

JUSTIFICATIFS EXIGÉS :

Avant 18 ans



POUR LES EXAMENS ET CONCOURS

Après 18 ans



Dès 17 ans



PERMIS DE CONDUIRE

Renseignements et contacts :

Centre du service national et de la Jeunesse - Besançon (pour les départements 25,39,70,90)
Tél 09 70 84 51 51 - csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr

© MITE - A JOUR DU 16 MAI 2022



Enfin 16 ans ?

**Tu es Français ou de double nationalité
Fais-toi recenser**



Dans ta mairie

Avec tes pièces d'identité FR ET 2^{ème} nationalité



Ensuite, tu seras convoqué pour ta Journée Défense et Citoyenneté 8 à 12 mois plus tard



**Où tu obtiendras ton certificat de participation
Indispensable pour ...**



En savoir plus

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Bersot - BP 567
25027 BESANCON CEDEX
csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
09 70 84 51 51

SOUTENONS LE PAIN DE LA STOLLE !

Nouveau Quichelot, j'ai découvert avec grand enthousiasme la possibilité d'acheter du pain fabriqué localement : au Coin de la Stolle.

Je trouve que c'est une grande chance pour un petit village comme le nôtre : un vrai pain au levain, fait avec de la farine bio et cuit dans un four à bois créé pour l'occasion.

Que ce soit sur le plan gustatif ou nutritionnel, il n'a pas à rougir devant les pains habituels de boulangerie, même ceux prétendus "au levain" qui en est malheureusement assez souvent un pâle ersatz industriel. Et le tout pour un prix au kilo à peine supérieur à une baguette de farine blanche, qui, elle, est par contre souvent une catastrophe nutritionnelle (à peu près le même effet sur le taux de glucose dans le sang que manger des morceaux de sucre ; si si) et n'a, contrairement aux idées répandues, rien de traditionnel.



Malheureusement, le projet peine malgré tout à décoller car il est actuellement assez peu soutenu par les villageois : peut-être n'est-il pas assez connu ? D'où cette petite dépêche.

Bien sûr, étant données ses ressources limitées, la vente ne se fait pas comme une boulangerie ordinaire : ouvert cinq soirs sur sept et achat sur commande. Néanmoins, avoir du pain frais pour le repas du soir est tout aussi agréable que le classique "pain frais du matin" ; c'est juste un petit changement d'habitude. En plus, sa réalisation au levain fait qu'il se conserve bien sur plusieurs jours, là où beaucoup de pains de boulangerie sèchent dans les 24 heures.

Ce genre d'occasion, qui n'a rien à voir avec un simple "dépôt de pain", ne se représentera pas toutes les décennies ! C'est pourquoi, si vous aussi vous appréciez le bon pain, il me semble important de consommer de celui-ci et soutenir ce beau projet local.

Samuel Degoul

*Pour information : Pain du jeudi au dimanche soir inclus dès 17h, à commander la veille au **09.54.35.28.61***

Samedi 25 mars 2023

Assemblée générale du Centre culturel

Repas au Coin de la Stolle

Soirée/spectacle autour de l'accordéon



Depuis sa création dans les années 1970, le Centre culturel d'Auxelles-Haut s'est toujours réinventé.

En dormance depuis mars 2020, c'est peut-être le moment de le réveiller. Pour cela, nous vous invitons à son assemblée générale. Mais le programme ne se limitera pas à l'AG... Voyez la suite.

16h30 • Assemblée générale à la salle des associations avec les habituels rapports moraux et financiers.

Discussion autour des projets susceptibles d'être portés par l'association, des propositions que les personnes présentes feront, etc.

Quelles orientations pour l'année à venir ?

Constitution du bureau.

18h/18h30 • Apéritif et repas au Coin de la Stolle : pizzas partagées, une boisson et un café pour 16 €.

Important : réservation avant le samedi 18 mars au **03 84 29 05 05** ou par courriel : nicole.marconot@orange.fr ou francois.fendeleur@wanadoo.fr

20h30 • Soirée/spectacle autour de l'accordéon à la salle des associations

On le rencontre dans tous les genres musicaux : de la chanson populaire aux orchestre rock, de la danse traditionnelle aux musiques savantes contemporaines. C'est l'histoire étonnante de cet instrument que Philippe Pin viendra nous conter et jouer.

Philippe Pin nous vient de l'Ain, il a à son actif de nombreuses années de théâtre et de mise en scène. Dont un spectacle sur l'histoire de l'accordéon en 2002. Dès lors, il n'a cessé de poser ses doigts sur les touches de cet instrument fabuleux et de recueillir son histoire pour en faire une conférence contée et jouée...

Cette soirée s'adresse à toutes et tous... Et à la fin, on boira un petit coup accompagné de vos grignotages sucrés.

En résumé : vous pouvez venir à l'AG et rester pour le repas, venir au repas et rester pour la conférence contée/jouée sur l'accordéon, ou pour la totale, ou encore ne venir que pour la soirée. A vous de choisir, mais **on aimerait vous retrouver. Et nombreux...**

| **Adhésion au CCAH : 5€** | **Repas à 16 € (à réserver)** | **Soirée au chapeau** |

ACTIONS POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DE PROXIMITÉ

Le déclin de la biodiversité et le changement climatique sont liés.

Nous avons tous en mémoire la forte vague de chaleur durant l'été 2022, mettant en péril la faune sauvage et la flore. Au cours des prochaines décennies, l'impact du climat sur la biodiversité risque d'augmenter, alors même que cette dernière apparaît comme une des solutions les plus efficaces pour faire face à la crise climatique. Chacun peut agir à son échelle. Plus nous serons nombreux à mettre en place des gestes favorables à la biodiversité, des milieux naturels ou d'économies quotidiennes, plus nous aurons d'impact pour limiter les effets du changement climatique.

10 actions pour le climat et la biodiversité

Action 1 : je préserve les arbres, les haies et les zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages.

Plantes et arbres captent naturellement le carbone. Privilégier les espèces indigènes et locales plus bénéfiques aux écosystèmes que les végétaux exotiques.

Action 2 : je choisis des produits durables et fabriqués localement.

Pour le matériel de jardinage ou équipements du jardin, sélectionner des produits durables, les moins gourmands en énergie et qui sont recyclables. Privilégiez par exemple le bois issu d'essences locales pour un revêtement de terrasse, de l'abri de jardin ou des manches d'outils.

Action 3 : je préserve le sol de mon jardin.

Un sol artificialisé perd sa capacité à stocker le carbone. Éviter de retourner le sol, de répandre des graviers ou un revêtement étanche. Préférer les zones enherbées.

Action 4 : je préserve les points d'eau et améliore la gestion de l'eau.

Une petite mare de jardin, une prairie humide, un petit ruisseau sont des zones à préserver. Au jardin, les jeunes plantations peuvent être recouvertes d'un paillage pour conserver l'humidité du sol. Une citerne avec récupération d'eau de pluie permet d'économiser l'eau d'arrosage.



Action 5 : je n'utilise pas de terreau de tourbe pour le jardinage. Ce terreau issu de tourbières naturelles (biotopes rares et localisés) contribue à la destruction de ces milieux humides très fragiles qui sont d'importants puits de carbone.

Action 6 : je jardine au naturel, sans consommer d'engrais ni de pesticides.

Les modèles de culture comme la permaculture, la forêt-jardin, et le potager bio sont autant de méthodes permettant la réduction de la consommation d'engrais. La biodiversité est plus riche dans ces milieux de culture diversifiés, les légumes et fruits produits localement sont plus sains.

Action 7 : je limite la pollution lumineuse.

Les lumières artificielles entraînent des impacts importants sur la faune et la santé humaine. Limiter la pollution lumineuse permet d'atténuer les impacts sur la biodiversité, mais également de réduire la dépense énergétique. Éteignez les lumières inutiles !

Action 8 : j'entreprends des travaux d'isolation sur mon habitation.

L'isolation est un élément clef pour faire face aux pertes énergétiques. Mais attention, les travaux peuvent participer au déclin d'espèces liées au bâti. Éviter de réaliser des travaux de fin mars à septembre pour éviter de détruire des nids en pleine période de reproduction.

Action 9 : je réduis mon empreinte carbone dès que possible.

Choisir des aliments produits localement, de saison. Réduire la consommation de viande. Réduire le gaspillage alimentaire en contrôlant bien les dates limites de consommation des aliments. Limiter les déplacements en véhicule personnel ainsi que l'achat fréquent de vêtements neufs.

Action 10 : je deviens ambassadeur de la biodiversité et du climat.

Je fais connaître autour de moi l'intérêt de protéger la nature, comment accueillir autour de moi la faune et la flore sauvage. Je deviens ambassadeur du climat en promouvant les bons gestes, planter des arbres, rénover l'isolation des habitations, développer les pistes cyclables...

D'après l'Oiseau Mag N° 149

Bernard Marconot

LPO Bourgogne-Franche-Comté

Délégation Territoriale du Territoire de Belfort

Délégué général LPO Territoire de Belfort

mail : territoire-de-belfort@lpo.fr



**Agir pour
la biodiversité**

FOCUS SUR LES ALIMENTS

Nous entrons dans une période où les comportements alimentaires évoluent, le coût financier de l'alimentation est de plus en plus lourd lié à la flambée des prix de l'énergie, au réchauffement climatique; ce dernier à lui seul nécessite un changement de nos habitudes alimentaires!

Les enjeux d'une alimentation durable sont de permettre une alimentation équilibrée, financièrement accessible, ayant un impact carbone plus faible que l'alimentation traditionnelle tout en préservant diversité et plaisir...

Pour atteindre ces objectifs, il est souhaitable d'augmenter de façon importante la consommation des protéines végétales, de réduire la part des protéines animales et de privilégier certains produits au sein de la famille «protéines animales».

Cet article présente les problématiques nutritionnelles et actions correctives liées au flexitarisme et au végétarisme, compare les protéines animales et végétales et fournit des tableaux d'équivalences.

Tendances de consommation:
 43% des français essayent ou envisagent d'être flexitariens.
 50% des français déclarent vouloir augmenter leur consommation de produits végétaux.
 23% des adultes français déclarent avoir limité leur consommation de viande.

Geneviève Dufour

Flexitarisme

→ Consommation de moins de viandes et poissons

Problématique

Risque de manque de diversité dans les protéines

Conseils

Varié les sources de protéines : céréales, légumineuses, graines et oléagineux, produits laitiers, œufs

Associer céréales et légumineuses

Végétarisme

→ Exclusion des viandes et poissons de l'alimentation

Problématique

Les protéines végétales ont une plus faible teneur en acides aminés indispensables

Le fer hémérique des viandes, le mieux absorbé, est absent de l'alimentation

Risque de déficience en vitamine B12

Conseils

Associer céréales et légumineuses pour une complémentarité des acides aminés

Consommer 3 produits laitiers/jour et des œufs régulièrement

Privilégier les œufs et les légumineuses

Consommer des fruits et légumes riches en vitamine C afin d'améliorer l'absorption du fer

Consommer régulièrement des produits laitiers et des œufs

MANGER PLUS DE VÉGÉTAL POUR L'ÉQUILIBRE



ANIMAL VS VÉGÉTAL

PRODUIT D'ORIGINE ANIMALE	Forces et faiblesses :	PRODUIT D'ORIGINE VÉGÉTALE
<ul style="list-style-type: none"> • Contient tous les acides aminés (AA) indispensables • Teneur en protéines /100 g plus élevée • Contient de la vitamine B12 et plus de fer 		<ul style="list-style-type: none"> • Plus de fibres et de micronutriments • Peu d'acides gras saturés
<ul style="list-style-type: none"> • Plus d'acides gras saturés 		<ul style="list-style-type: none"> • Teneur en protéines /100 g moins élevée • Ne contient pas tous les AA indispensables <p>→ Risque d'un déséquilibre en AA</p>

Recommandation de consommer moins de 500 g de viande cuite hors volaille/semaine

LE CONSEIL PRATIQUE

Combiner céréales et légumineuses pour un apport en AA indispensables adéquat.

Les acides aminés indispensables sont des acides aminés devant être apportés par l'alimentation.

ANIMAL VS VÉGÉTAL

Remplacer des protéines animales par des protéines végétales est possible si on associe des sources complémentaires pour éviter toute déficience en AA.

100 G DE POULET* EST ÉQUIVALENT À :

<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 40 g de quinoa* ⊕ 50 g de fèves* ⊕ 50 g de maïs* 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 90 g de semoule* ⊕ 50 g de pois chiches*
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 100 g de riz* ⊕ 50 g de lentilles* 	<ul style="list-style-type: none"> 1 steak végétal à base de soja ⊕ 40 g de pâtes*

À associer avec des légumes pour un plat complet

ÉTAT-CIVIL

Le **1^{er} février**, M. Jean-Pierre BELLER est décédé. Nous adressons toutes nos sincères condoléances à la famille éloignée.

NAISSANCE

Le **24 février** est né William. Il est le 3^e enfant de Julien et Claire MERCIER qui habitent 480 Chemin Saint Jean.



Bienvenue à ce nouveau quichelot

APPEL À VOLONTAIRES

Nous allons préparer le cru 2023 des "**Mardis d'Auxelles-Haut**". Merci de vous signaler à la mairie si vous êtes disponible, un peu, beaucoup pour assurer quelques tâches: préparation du site, gestion des parkings, rangement etc...

ATELIER DETENTE ET MIEUX ETRE

L'association Ox'Ciel, organise un après-midi autour d'activités réalisées par des professionnelles.

Cet atelier gratuit est à destination des personnes de + de 60 ans de la commune.

Le nombre de participant est limité à 12 personnes.

La 1^{ère} séance se déroulera le mardi 25 avril à partir de 14h à la salle des fêtes.

AGENDA

Mer 15 mars Permanence Didier VALLVERDU, Conseiller départemental du canton, 19h à la mairie

Jeu 16 mars comité "Environnement, bois, forêts", 14h à la mairie

Jeu 23 mars Choucroute et Jeux, 12h à la salle des fêtes organisé par la JQ

Sam 25 mars Repas des chasseurs, salle des fêtes

Sam 25 mars AG du CCAH à partir de 16h30 suivie d'un repas à la Stolle et d'une soirée « Accordéon »

Dim 26 mars Chantier Quichelot: 9h devant la mairie

Mar 4 avril Conseil municipal, 20h à la mairie

Mar 25 avril Atelier détente mieux être, 14h à la salle des fêtes

Dim 30 avril Chantier Quichelot : 9h devant la mairie

18-19-20-21 mai Changement toit de l'observatoire

Lun 29 mai Vide village, organisé par la JQ

SMICTOM, CONTAINER DES BIO-DÉCHETS

Un container spécifique pour les bio-déchets est installé à côté du container à verre.

Il s'active avec le badge déchetterie du SMICTOM. Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez faire la demande :

- * sur le site internet du SMICTOM <https://www.smictom-zsv.fr/>
- * Par courrier : SMICTOM 40B avenue Jean Moulin à Rougemont-Le-Château
- * Ou directement dans les locaux du SMICTOM aux horaires d'ouverture.

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN, C'EST BIEN-TÔT LE PRINTEMPS !

Comme chaque année à pareille époque, nous réitérons les consignes de précaution à prendre lors de vos promenades. Oiseaux, animaux sauvages sont en période de reproduction. Merci de ne pas les déranger et de garder votre chien sous contrôle strict !

INSCRIPTIONS ECOLE

Les inscriptions en maternelle sont ouvertes jusqu'au **31 mars 2023**.

Les parents devront venir à la mairie pour faire le certificat d'inscription muni :

- * du livret de famille
- * du carnet de vaccination de l'enfant

Puis prendre rendez-vous avec le directeur de la maternelle

C
O
I
N
D
E
L
A
S
T
O
L
L
E



HORAIRES POUR L'ACCUEIL AU PUBLIC A LA MAIRIE

- **Mardi de 14h à 17h**
 - **Mercredi de 8h à 12h**
 - **Vendredi de 13h30 à 17h30**
 - **Samedi de 9h à 11h, permanence du Maire**
- Pour nous joindre : 03.84.29.52.01**
mairie.auxelleshaut@wanadoo.fr
[Suivez nous sur illiwap, facebook et https://auxelles-haut.fr](https://auxelles-haut.fr)